



RÉSULTATS DU SONDAGE

OUTILS DE SAISIE DES HEURES DE TRAVAIL

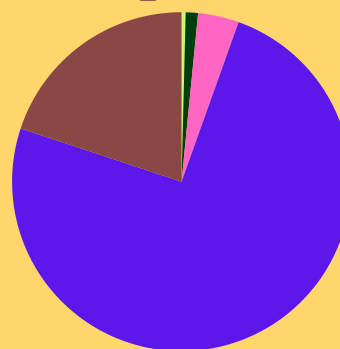
65,26% DES VOTANTS (2 273) NE SONT PAS SATISFAITS DES OUTILS



- 25,26% des salariés (2.273) ont pu voter
- 74,74% des salariés n'ont pu voter

**VOS AVIS SUR LES OUTILS DE SAISIE
DES HEURES DE TRAVAIL**

Très satisfait-e Satisfait-e
Peu satisfait-e Pas du tout satisfait-e
Pas d'avis



- 0,09% très satisfait(e)s
- 1,09% satisfait(e)s
- 5,50% peu satisfait(e)s
- 28,06% pas d'avis
- 65,26% pas du tout satisfait(e)s

RÉSUMÉ

2.273 VOTES SUR PRÈS DE 9.000

- 25,26% des salariés ont pu voter
- 74,74% des salariés n'ont pu voter

**LES AVIS SUR LES OUTILS DE SAISIE
DES HEURES DE TRAVAIL**

- 0,09% très satisfait(e)s
- 1,09% satisfait(e)s
- 5,50% peu satisfait(e)s
- 28,06% pas d'avis
- 65,26% pas du tout satisfait(e)s



**ÇA CHANGE EN
2025!**

LE CHIFFRE



**65,26%
NE SONT PAS
SATISFAIT-E-S**

A la suite des actions de ton syndicat Sud Industrie , qui a sondé sur les outils de saisie des heures de travail, souvent source d'insatisfaction et de mécontentement de la majorité des salarié-e-s, ton syndicat t'annonce que le groupe Capgemini a décidé de mettre en place un nouvel outil pour enregistrer les heures travaillées en 2025.



Un nouvel outil pour saisir tes
heures de travail en 2025



TRANSFORME TON ENTREPRISE

**POUR TE SYNDIQUER
CLIQUE ICI**



En t'annonçant le déploiement d'un nouvel outil de saisie des heures de travail en 2025, Sud industrie constate que ton avis et les difficultés rencontrés sont pris en considération.



Si tu ne signales pas tes difficultés ou tes souffrances au travail, et si personne ne s'en aperçoit, alors il existe une situation d'urgence.

Contacte nous !



Deviens un acteur de la transformation de ton entreprise en nous rejoignant pour discuter ensemble des pistes visant à améliorer les conditions de travail.

Pour nous rejoindre, il te suffit de compléter le formulaire en ligne **ici**. Suite à ton inscription, **tu recevras systématiquement un courriel de confirmation** dans un délai d'une minute. Dans le cas contraire, n'hésite pas à nous contacter par téléphone ou par écrit sans tarder.



**POUR TE SYNDIQUER
CLIQUE ICI**